

Vienne

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Le tri sera étendu à tous les emballages plastiques

Clémence LENA



Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique peuvent être déposés dans les bacs jaunes, avec les emballages en métal, papier et carton. Ça va changer dès le 1^{er} octobre.

C'est une petite révolution qui se prépare dans les habitudes de tri des habitants du territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique peuvent être jetés dans les conteneurs destinés au recyclage, avec les emballages, papiers et briques en carton, ainsi que les emballages en métal.

• 1 Ce qui va changer ?

À partir du 1^{er} octobre, tous les emballages plastiques pourront être déposés dans les bacs jaunes ou les points d'apport volontaire les plus proches. Flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourt, barquettes de beurre, films alimentaires, sacs et sachets plastiques, pots de crème, de cosmétique, boîtes de chocolat en poudre, opercules ou encore capsules de café sont autant d'exemples de ce qui pourra être jeté au tri sélectif dès l'automne.

• 2 Quel est l'objectif ?

L'objectif est simple : « Faciliter le tri pour les usagers et ainsi augmenter la valorisation des déchets », expliquent Florence Nicolas, la directrice de l'environnement à Vienne Condrieu Agglomération, et Jean Tissot, conseiller délégué en charge de la gestion et de la revalorisation des déchets. Actuellement, près de 85 % des emballages recyclables (bacs jaunes) sont valorisés. Chaque année, près de 5 200 tonnes de déchets recyclables (emballages, papier et verre) sont collectées sur l'ensemble du territoire de l'Agglo, soit 59 kilos par habitant. L'objectif, d'ici à 2024, est « une progression de 10 à 15 % de ce tonnage, avec l'extension des consignes de tri des emballages et un tri amélioré du verre et du papier ».

• 3 Les collectes et bacs vont-ils changer ?

Pour le moment, aucun changement n'est annoncé concernant les jours et heures de collecte. Quant aux bacs jaunes, l'Agglo pourrait les changer si cela s'avère nécessaire. Mais ce sera après un retour d'expérience, une fois les nouvelles consignes de tri mises en œuvre.

• 4 Comment l'Agglo s'est préparée ?

Pour lancer cette innovation et surtout la financer, Vienne Condrieu Agglomération a répondu à l'appel à candidatures de l'éco-organisme Citeo « pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques ». Avec succès, puisque Citeo a annoncé, le vendredi 16 juillet, ses lauréats 2021, dont l'Agglo fait partie. Citeo finance ainsi les tonnes recyclées des emballages en plastique à hauteur de 660 euros par tonne. Pour faire partie des heureux élus, la collectivité a dû répondre à plusieurs critères : prévoir une forte campagne de communication à destination des habitants et travailler avec un centre capable de trier en conséquence. C'est chose faite : Vienne

Condrieu Agglomération a sélectionné, via appel d'offres, le centre de tri de la société Paprec, située à Chassieu.





L'objectif poursuivi par l'Agglo est simple. Il s'agit de « faciliter le tri pour les usagers et ainsi augmenter la valorisation des déchets ». Photo Le DL /Michel THOMAS